

DEPARTEMENT
DES
YVELINES

MAIRIE D'EVECQUEMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/24

SEANCE ORDINAIRE du 22 JUIN 2024

OBJET :

**Adoption du
préfinancement SAFER
Parcelles C 886 et C 894**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 22 juin à 9h00, le Conseil Municipal d'EVECQUEMONT, légalement convoqué en date du 17 juin, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Christophe NICOLAS, Maire. Conformément à l'article 54 de la loi du 5 avril 1984, la séance a été publique.

Membres en exercice :

15

Etaient présents : Mme N. LARRIVE, M. T.LADREYT, M. JC. BARRAS,
Maires adjoints
M. V. BRACQUART, Mme C.CAUBET, Mme S. CORNU,
Mme C.JEAN ANGELE, M. L. HABIB DAHOU, M. N.HERNANDEZ,
Conseillers

Absents : Mme B. ASSAUD a donné pouvoir à M. NICOLAS
Mme S.BELLARD FARRELL à Mme C.JEAN ANGELE
Mme E. BRAY, M.FURNAL, M. T. ANDRO

Présents :

10

M. L. HABIB DAHOU est élu secrétaire de séance

VU le Code General des Collectivités Territoriales ;
VU le PLUi approuvé le 20 janvier 2020,

Votants :

12

Il est demandé au conseil d'adopter le préfinancement SAFER concernant la préemption des parcelles cadastrées C 886 (1058 m²) et C 894 (1541 m²) situées au lieudit « Le Petit Plan » et liées à l'achat des parcelles C 277 et C278 déjà préemptées pour y installer l'aire de jeux.

Préfinancement SAFER comme suit :

PRÉFINANCEMENT PARCELLES C886 ET C 894			
Prix de vente	Frais supportés par la SAFER	Frais d'intervention SAFER	Montant total
1279.00 €	441.00 €	400.00€	2120.00 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ACCEPTER** le préfinancement SAFER tel que présenté ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à cette acquisition, ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier, avec faculté de substitution,
- **Dit** que les crédits sont prévus au budget 2024.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus

Le Maire,
Christophe NICOLAS

